

nomie de lois, de juges et d'avocats, ce qui serait un pas immense vers la civilisation ; on abrègerait ainsi les procédés des cours de justice qui le plus souvent ne sont que des loteries.

Lorsqu'une personne tomberait malade on l'empoisonnerait immédiatement afin d'abrèger ses souffrances, attendu qu'un membre souffrant de la société est à charge aux autres et à lui-même. On conçoit que par cet arrangement on serait aisément l'ouvrage des docteurs et des pharmaciens qui seraient remplacés par un officier ayant la charge d'empoisonneur public.

Comme les journaux ont causé les plus grands malheurs en répandant de fausses nouvelles et des opinions outrées on les retranchera tous, à l'exception seulement du Fantasque, attendu qu'il est la seule publication qui ne soit point l'esclave d'un parti, qui ne s'occupe point de politique, qui s'embarasse fort peu des nouvelles et qui cherche à corriger en amusant ; mais comme il est quelquefois agréable et même souvent utile de connaître ce qui se passe, une personne sera chargée par le gouvernement de répandre en toute hâte les événements qui pourront intéresser le public. On conçoit que cette charge appartiendra de droit à la femme la plus bavarde de la république. Cette place sera remplie indubitablement sans autre rémunération que le plaisir de parler.

Les prisons seront abolies, attendu qu'elles ne servent qu'à rendre méchant ou malheureux et qu'elles sont en opposition directe avec les premiers principes de la liberté. Ceux qui commettraient quelque meurtre, vol, faux ou autres crimes auront les doigts coupés afin d'être hors d'état de récidiver. Les calomnieux auront la langue tranchée. Les débiteurs seront obligés de travailler pour leurs créanciers jusqu'à l'extinction de leur dette. Ceux qui seraient trouvés coupables de haute-trahison seraient condamnés à épouser une femme laide, stupide et méchante, punition la plus terrible qui puisse être infligée dans ce bas monde.

Toutes les religions qui n'enseignent point l'hypocrisie seront tolérées ouvertement.

La législation se composera de tout citoyen et citoyenne ayant l'âge de raison ; c'est-à-dire, pour les hommes mariés, six mois après leur mariage ; pour les célibataires, à soixante ans et pour les femmes, après la mort de leur troisième époux. Il n'y aura pas de président vu que ce serait un pas vers l'aristocratie.

Les lois et autres mesures gouvernementales seront passées à la minorité des voix, attendu qu'il y a toujours bien moins de sages que d'insensés.

La justice criminelle et correctionnelle sera administrée par des philosophes seulement ; ce tribunal sera le pouvoir suprême, attendu que la devise de notre gouvernement sera, *la loi fait sa force* ; et que l'on considérera comme un jour de calamité publique celui où il faudrait dire, au contraire : *la force fait sa loi*.

Le ministère des finances sera confié au négociant qui se sera le plus habilement relevé du plus grand nombre de faillites. Il ne sera pas contracté de dette publique vu que nous n'avons point la stupide idée de dire qu'une dette nationale insolvable est une richesse publique.

Le ministère de la marine appartiendra à l'homme qui aura failli se noyer au moins trois fois en sa vie.

Celui des affaires intérieures sera donné à la meilleure ménagère de la république.

Il n'y aura pas de ministre des colonies, attendu que nous n'aurons pas de colonies ; c'est une richesse trop éphémère ; d'ailleurs nous pensons qu'il est absurde vraiment de vouloir faire des lois, des dépenses pour d'autres ; de se donner du casse-tête pour des ingrats, afin d'avoir la simple satisfaction de se débarrasser avantageusement de quelques nobles pauvres, inhabiles et paresseux.

La diplomatie sera entièrement laissée entre les mains des jolies demoiselles. Ce sera un moyen infaillible de mener par le nez les agents des autres pouvoirs.